

### DEMARCHE PRAP (PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE)

#### Option IBC : INDUSTRIE-BATIMENT-BUREAUX-COMMERCE

##### □ OBJECTIFS :

- Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise
- Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail, en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise
- Permettre ainsi à l'entreprise de mener une démarche prévention PRAP, afin de dégager des pistes d'amélioration, dans les domaines organisationnels, techniques et humains, aux situations de travail en vue de réduire les risques de TMS et ceux liés aux manutentions manuelles

##### □ PARTICIPANTS :

Entreprises des secteurs Industrie, Bâtiment, Tertiaire, Commerce et Petite enfance, adhérentes à l'AIST 21, souhaitant engager une démarche de prévention à destination de leurs salariés. Aucun pré-requis.

##### □ PROGRAMME (conforme au référentiel de l'INRS - Habilitation n° 1094015/2017/Prap-IBC-01/O/03) :

- Comprendre l'intérêt de la prévention dans son entreprise
- Connaitre les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer et analyser son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort

Un comité de pilotage constitué du dirigeant et d'autres acteurs dans l'entreprise sera organisé dans le cadre de la démarche PRAP.

##### □ MOYENS PEDAGOGIQUES :

Formation-action alternant théorie, études de cas pratiques issues de l'expérience professionnelle des participants et travaux en sous groupes

##### □ MODALITES D'OBTENTION DU CERTIFICAT ET VALIDITE :

L'évaluation est réalisée tout au long, et en fin, de la formation-action suivant les grilles d'épreuve certificative de l'INRS. Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation-action, et ayant satisfait aux épreuves certificatives obtiendra la délivrance d'un certificat PRAP-IBC d'une validité de 24 mois. Il est alors remis à chaque participant des fascicules INRS.

La prolongation de la validation de ce certificat est conditionnée au suivi d'un stage MAC (Maintien et Actualisation des Compétences) d'une journée tous les 24 mois.

##### □ DUREE DE LA FORMATION : 2 jours (non consécutifs) soit 14 heures

##### □ LIEU : dans l'entreprise

##### □ TAILLE DES GROUPES : de 4 à 12 personnes par groupe lors de la formation-action

##### □ INTERVENANT : Formateur de l'AIST 21 certifié par l'INRS et à jour de ses compétences

##### □ TARIF :

- Entreprises de moins de 10 salariés : prestation incluse dans la cotisation annuelle à l'AIST 21
- Entreprises de plus de 10 salariés : **1 100 € HT / groupe** soit 1 320 € TTC

*Formation imputable sur le plan de formation professionnelle continue. Organisme de formation n° 26 21 00437 21 - référencé Datadock  
Toute inscription annulée moins de 8 jours ouvrables avant le début du stage et tout retard à la formation seront facturés à 60 % du coût unitaire (dépense non imputable au titre de la formation professionnelle continue).*

*L'AIST 21 ne saurait être tenue pour responsable de l'annulation d'un stage le jour même, du fait de l'absence d'autres stagiaires.*